Fiche action N°8 : Sensibilisation aux Risques Psychosociaux

Axe	Axe 3 : Actions de prévention
Personne(s) référente(s)	Sophie MAZENQ, Emilie BOISSET, Dr FONS, Anthony CROZAT

Contexte et enjeux

L'évaluation des RPS est une obligation règlementaire. Face à la complexité de la prise en compte de ce risque multifactoriel, nous constatons que les entreprises, peuvent être en difficulté pour traiter cette problématique. D'autre part, les RPS sont à l'origine de bon nombre d'inaptitudes médicales, d'où la nécessité de travailler ensemble sur le sujet.

La prévention des RPS comprend 3 niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire, dans ce projet nous avons pour objectif d'effectuer les 3 niveaux de prévention, et aspirons ainsi à développer les connaissances, les modalités et les actions de prévention auprès de nos entreprises adhérentes.

Objectif(s)

- Accompagner les entreprises de moins de 30 salariés dans l'évaluation des RPS
- Sensibiliser les acteurs de l'entreprise (Employeur, Service RH, Elus CSE) sur les problématiques RPS
- Former/mobiliser les compétences au sein de notre service autour des RPS

Descriptif synthétique de l'action

Au vu des objectifs et des enjeux, nous avons distingué 2 axes de travail : un axe collectif visant à développer la prévention primaire et un axe individuel visant à accompagner les salariés en difficulté adressés par le médecin, l'IDEST, l'employeur…

1. <u>AXE COLLECTIF</u> :

   1.1. Développer les sensibilisations RPS en entreprise de toute taille et de tout secteur ; sur demande de l'entreprise, du CSE, du Médecin du travail, ou des partenaires CARSAT, DIRECCTE

   1.2. Actions de sensibilisation lors de « petits déjeuners », thématique RPS, en ciblant les participants (DRH, élus CSE…) et en favorisant le retour d'expériences.

   1.3. Conseils aux employeurs (sur demande des entreprises) pour une aide à la réalisation du D.U avec une présentation de l'axe RPS

   1.4. Evaluation des RPS auprès des TPE/PME (- de 30 salariés) demandeuses et volontaires

   1.5. Assurer une veille régulière sur la thématique RPS et proposer une documentation actualisée (documents, power point, lettres d'alerte, FE…) à l'équipe pluridisciplinaire.

2. AXE INDIVIDUEL :

   2.1. Entretiens individuels de soutien psychologique, sur demande du Medecin du travail, de l'IDEST, de l'employeur, du salarié

   2.2. Débriefing (individuel ou collectif) suite à un évènement grave, traumatisant survenu dans l'entreprise (ex : agression, suicide/décès sur le lieu de travail…) sur demande du Médecin du travail ou de l'employeur.

Cible de l'action

- **Tous les adhérents** pour les actions suivantes : **sensibilisations RPS, conseils aide au D.U, entretiens de soutien psychologique et débriefing** ;
- **Toutes les entreprises de moins de 30 salariés** demandeuses et volontaires pour **l'évaluation des RPS**.

Acteurs / Partenaires / Moyens matériels

Acteurs :

Médecins	☒	Assistantes médicales	☐	IDEST	☒
IPRP - ATST	☒	Responsable administrative	☐	Direction	☐
Psychologue du travail	☒	Ergonome	☒		

Partenaires :

CARSAT	☒	DIRECCTE	☒	OPPBTP	☐
ARACT	☐	CAP EMPLOI	☐	Autre	☐
				Précisez :	

Indicateurs de réalisation

	Actions	Indicateurs
Axe collectif	Sensibilisation RPS	Nb de sensibilisation réalisées
	Petits déjeuners	Nb de participants
	Aide au D.U	Nb de D.U réalisés
	Evaluation RPS – de 30 salariés	Nb de diagnostics réalisés + plan d'actions aboutis
	Assurer la veille régulière RPS	Nb de formations assurées en interne + Nb de mail envoyés sur la thématique + articles rédigés + Nb lettres d'alertes rédigés…
Axe individuel	Entretiens soutien psychologique	Nb d'entretiens réalisés
	Débriefing	Nb de Débriefing réalisés

Calendrier prévisionnel

2020 - 2025

Référence(s)

PRST 3 [2016 – 2020] :

- Axe stratégique 1 : Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention
  - Objectif opérationnel 3 : Cibler des risques prioritaires
    - Mettre en œuvre la culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires
      - III.3 Prévenir les risques psychosociaux